



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

numérique

Question écrite n° 63469

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur le programme « Ordi 2-0 » visant à collecter du matériel informatique en vue de sa réutilisation, piloté par la Délégation aux usages de l'internet (DIU). Il souhaite connaître le bilan qu'elle tire de ce programme depuis la date de sa création, compte tenu des objectifs fixés initialement, ainsi que le nombre de visiteurs uniques mensuels du site correspondant (www.ordi2-0.fr).

Texte de la réponse

Pour faciliter l'équipement des publics en difficulté économique, la délégation aux usages de l'internet (DUI) a conçu et organisé la première filière nationale de collecte, de rénovation et de réemploi de matériel informatique baptisée « Ordi 2.0 » (<http://www.ordi2-0.fr>). Il s'agit pour l'ensemble des partenaires Ordi 2.0 de permettre aux publics défavorisés de bénéficier d'une marque de confiance, garantissant un matériel informatique fonctionnel à coût réduit. L'objectif de ce programme est aussi de lutter contre le chômage de longue durée et de favoriser l'insertion des personnes handicapées sur le marché du reconditionnement. Les partenaires labellisés Ordi 2.0 s'engagent à effectuer des activités de collecte, de revalorisation et de réaffectation des équipements selon un modèle économique qui garantit la gratuité (ou le très bas prix) du matériel pour les bénéficiaires issus des publics défavorisés. La filière Ordi 2.0 réunit les acteurs d'une chaîne de solidarité, depuis les entreprises, les collectivités locales, les établissements et les services publics donateurs, en passant par les structures de reconditionnement jusqu'aux organismes de réinsertion sociale et professionnelle, favorisant le retour à l'emploi et l'insertion des personnes handicapées grâce au marché du reconditionnement. Ordi 2.0 fédère désormais une centaine de reconditionneurs et une trentaine de collectivités territoriales parmi lesquelles figurent le conseil régional Nord Pas-de-Calais, les conseils généraux (Oise, Loire-Atlantique...) ainsi que les villes de Paris, Nantes, Lille, Lyon, Brest, Amiens... Parmi les sociétés donatrices figurent aussi ERDF, la SNCF, Le groupe Mondial Assistance... Pour encourager la généralisation du dispositif Ordi 2.0 sur l'ensemble du territoire français, 13 pôles interrégionaux se sont vus confier une mission d'animation de la filière à l'échelon régional. Le portail Ordi 2.0 recense et fédère les offres de matériel reconditionné et les demandes d'équipement, correspondant à environ 100 000 ordinateurs redistribués annuellement. L'audience mensuelle du site Ordi 2.0 se situe autour de 2 700 visiteurs.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63469

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7294

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1538